



Commission économique pour l'Europe**Comité des politiques de l'environnement****Dix-neuvième session**

Genève, 22-25 octobre 2013

Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire

Principaux résultats de l'examen à mi-parcours de la Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» d'Astana:**Actions pour l'eau d'Astana****Mise en œuvre des Actions pour l'eau d'Astana: faciliter le progrès vers une meilleure gestion de l'eau****Rapport du secrétariat***Résumé*

À la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Astana, 21-23 septembre 2011), les ministres ont adopté les Actions pour l'eau d'Astana (ECE/ASTANA.CONF/2011/5) et se sont félicités des initiatives lancées pendant la Conférence par les pays et organisations intéressés qui visaient à améliorer la gestion de l'eau et à renforcer la coopération transfrontière dans le domaine de l'eau. Ils ont invité les pays et autres acteurs à mettre en œuvre les Actions pour l'eau d'Astana et à faire rapport au Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (ECE/ASTANA.CONF/2011/2/Add.1, par. 8) sur les progrès réalisés.

À la demande formulée par le Comité à sa dix-huitième session (Genève, 17-20 avril 2012) (ECE/CEP/2013/2, par. 25 c)), et en se fondant sur les réponses reçues de la plupart des parties prenantes des Actions pour l'eau d'Astana, le secrétariat a élaboré le présent document qui décrit les progrès réalisés dans la mise en œuvre des Actions pour l'eau d'Astana, afin de faciliter les débats du Comité pendant l'examen à mi-parcours de la Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe».

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction.....	1–6	3
I. Progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre des Actions pour l'eau d'Astana	7–38	4
A. Actions générales.....	11–12	4
B. Gestion durable de l'eau et des écosystèmes liés à l'eau.....	13–36	5
C. Gestion durable de l'eau et économie plus respectueuse de l'environnement	37–38	9
II. Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience	39–47	9
III. De l'utilité des Actions pour l'eau d'Astana	48–52	11
IV. Évolution future des Actions pour l'eau d'Astana	53–56	12
V. Questions à examiner par le Comité des politiques de l'environnement	57	12
Annexes		
I. Aperçu des engagements pris dans le cadre des Actions pour l'eau d'Astana.....		14
II. Modèle pour la communication d'informations sur la mise en œuvre des engagements pris au titre des Actions pour l'eau d'Astana		19

Introduction

1. Les «Actions pour l'eau d'Astana» (ECE/ASTANA.CONF/2011/5) constituent un catalogue de mesures envisageables pour améliorer l'état des ressources en eau et des écosystèmes liés à l'eau grâce à une gestion durable. Un des objectifs de cette initiative est de suggérer aux gouvernements des mesures concrètes qu'ils pourraient prendre pour mieux gérer leurs ressources en eau en fonction des difficultés auxquelles ils sont confrontés aux niveaux local, national et régional, y compris des problèmes qui ne sont pas traités actuellement. Un autre est d'apporter des arguments en faveur d'un meilleur financement de la gestion de l'eau par les pouvoirs publics à partir de diverses sources. Le calendrier établi pour les Actions pour l'eau d'Astana couvre la période 2012-2015.

2. Dans le cadre des Actions pour l'eau d'Astana, 21 pays et quatre organisations se sont engagés à mener 78 actions. Il s'agit des pays et organisations ci-après: Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, Géorgie, Hongrie, Italie, Monténégro, Ouzbékistan, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Serbie, Suisse, Ukraine, Commission économique pour l'Europe (CEE), International Environmental Association of River Keepers (Eco-TIRAS), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Réseau international des Organismes de Bassin (RIOB) .

3. La liste des actions que les pays et organisations se sont engagés à mener dans le cadre des Actions pour l'eau d'Astana est disponible sur le site Web de la CEE¹. On trouvera un aperçu de ces actions à l'annexe I du présent document. De plus, une compilation des actions qui ont été présentées à la Conférence ministérielle d'Astana figure dans le document ECE/ASTANA.CONF/2011/INF.40².

4. À sa dix-huitième session (Genève, 17-20 avril 2012), le Comité des politiques de l'environnement (ci-après, le Comité) a invité les délégations à rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre des Actions pour l'eau d'Astana sur la base d'un modèle de rapport établi par le secrétariat, en consultation avec les bureaux du Comité et de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau).

5. Le présent document a été élaboré en tenant compte des réponses reçues des parties prenantes aux Actions pour l'eau d'Astana, suite à l'envoi du modèle, que l'on trouvera à l'annexe II. Il fait la synthèse des réponses reçues des 14 pays et des 4 organisations ci-après: Allemagne, Autriche, Bulgarie, Croatie, Estonie, États-Unis d'Amérique, Géorgie, Hongrie, Italie, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Serbie, Suisse, Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d'action pour l'environnement de l'OCDE, Eco-TIRAS, RIOB et CEE. Il fait le point des progrès réalisés pour 62 (80 %) des 78 actions mises en œuvre. Certains pays n'ont fait rapport que sur certaines des actions auxquelles ils s'étaient engagés et plusieurs questionnaires n'ont été remplis que partiellement. De plus, la réponse de la Bosnie-Herzégovine n'est parvenue que le 2 août 2013 et celle du Portugal le 6 août 2013, soit après l'établissement de la version finale du présent rapport. Elles n'ont donc pas pu y être prises en compte; elles seront néanmoins affichées sur le site Web du Comité.

¹ Se reporter à l'onglet «Astana Water Action», à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/env/efe/Astana/documents.html>.

² Disponible (en anglais seulement) à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/env/efe/Astana/documents.html>.

6. Le présent rapport résume les progrès réalisés et fait ressortir les tendances et les enseignements tirés. Des exemples illustrent les progrès, les réalisations, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés. Il résume également les opinions des pays sur l'utilité des Actions pour l'eau d'Astana et sur leur évolution. Il se termine par les questions qu'il est proposé au Comité d'étudier et qui seront également examinées à la huitième réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau relevant de la Convention sur l'eau (Genève, 25 et 26 septembre 2013).

I. Progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre des Actions pour l'eau d'Astana

7. Globalement, des progrès remarquables ont été réalisés dans la mise en œuvre des Actions pour l'eau d'Astana, en particulier pour les 62 actions sur lesquelles les pays et les organisations ont fait rapport. Sur ces 62 actions, 47 étaient en cours et 15 ont été achevées; toutes avaient donc été entamées.

8. De nombreuses actions sont axées sur l'application des directives de l'Union européenne (UE), essentiellement la Directive-cadre sur l'eau³ et la Directive inondation⁴, ainsi que sur des conventions internationales et autres instruments juridiques internationaux. Plusieurs actions novatrices ont également été entreprises, par exemple en ce qui concerne la garantie d'un débit écologique minimum, la restauration des écosystèmes, l'adaptation au changement climatique, les micropolluants, etc. Ces actions ont contribué à améliorer la qualité de l'eau, à renforcer la capacité de réaction à des phénomènes météorologiques extrêmes et au changement climatique, à protéger la santé humaine et les écosystèmes et à améliorer la coopération transfrontière.

9. En 2011, les pays et organisations ont rattaché chacune des actions auxquelles ils s'étaient engagés à un ou plusieurs paragraphes ou sections des Actions pour l'eau d'Astana (ECE/ASTANA.CONF/2011/5). Le document original des Actions a été subdivisé en différentes sections comme suit: actions générales; actions liées à une gestion durable de l'eau et des écosystèmes liés à l'eau; et actions liées à une gestion durable de l'eau et à une économie plus respectueuse de l'environnement.

10. En 2013, les pays et organisations ont fait état de 12 actions relevant des actions générales (sect. A ci-dessous), de 54 actions liées à une gestion durable de l'eau et des écosystèmes liés à l'eau (sect. B ci-dessous) et de deux actions liées à une gestion durable de l'eau et à une économie plus respectueuse de l'environnement (sect. C ci-dessous). Certaines actions sont mentionnées dans plusieurs des sections du présent document parce qu'elles peuvent relever de différents sujets.

A. Actions générales

11. Sept pays (Allemagne, Croatie, Géorgie, Hongrie, Italie, République tchèque, Suisse) et deux organismes (Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d'action pour l'environnement, CEE) ont fait rapport sur 12 actions, y compris de nature générale selon les subdivisions des Actions pour l'eau d'Astana. Ces actions portent essentiellement sur l'élaboration ou la mise en œuvre d'un plan de gestion des bassins fluviaux, la promotion d'une gestion intégrée des ressources en eau et la promotion de la coopération

³ Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.

⁴ Directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation.

entre parties prenantes. La plupart de ces actions relevant également de questions traitées dans la section B (gestion durable de l'eau et des écosystèmes liés à l'eau), elles sont traitées dans cette partie.

12. L'un des engagements pris par l'Allemagne, à savoir la formation des experts croates, ne relevait que des actions générales: La création d'un centre de compétences à l'été 2011 et l'organisation de formations et de cours de «formation des formateurs» sur des thèmes comme la gestion des égouts, le contrôle de la performance des usines de traitement des eaux usées ou la détection de fuites ont ainsi permis de renforcer les capacités des spécialistes croates de la gestion de l'eau.

B. Gestion durable de l'eau et des écosystèmes liés à l'eau

1. Quelles sont les politiques qui se sont révélées efficaces pour valoriser et protéger les écosystèmes liés à l'eau, y compris le paiement des services écosystémiques? Quels sont les principaux obstacles et lacunes?

13. La majorité des actions (33) mentionnées étaient en rapport avec ces politiques. La protection de l'eau et des écosystèmes liés à l'eau a été améliorée grâce à une gestion intégrée des ressources en eau et à l'élaboration de plans de gestion des bassins fluviaux, à des réformes institutionnelles, à l'amélioration du suivi, à la restauration d'écosystèmes et à la mise en place d'objectifs en matière de prévention et de réduction de la pollution.

14. De nombreux pays (Autriche, Croatie, Estonie, Géorgie, Italie, République de Moldova, République tchèque, Serbie, Suisse) ont indiqué qu'ils avaient progressé dans la mise en place d'une gestion intégrée des ressources en eau, mis en œuvre des réformes institutionnelles et élaboré ou développé des plans de gestion des bassins fluviaux qui les ont aidé à observer la directive-cadre de l'UE sur l'eau.

15. Plusieurs pays n'appartenant pas à l'UE se sont également efforcés d'harmoniser leur législation avec la directive-cadre (Croatie, Géorgie, République de Moldova, Serbie). La Géorgie, par exemple, a procédé à une réforme institutionnelle afin de rapprocher sa législation de la directive-cadre par l'élaboration d'une nouvelle loi sur l'eau. La Serbie a conçu des plans de gestion des bassins fluviaux conformes à la directive-cadre pour le Danube et la Save.

16. Conformément à la directive-cadre, et comme de nombreux autres pays de l'UE, l'Autriche a mis en place son premier plan de gestion des bassins fluviaux en 2009 qui recense les masses d'eau de surface pour lesquelles des mesures étaient nécessaires afin de restaurer la continuité des cours d'eau et préserver les flux environnementaux. La question de l'énergie hydraulique était importante, l'hydroélectricité comptant pour environ 60 % du total de l'électricité produite dans le pays. En 2012, l'Autriche a donc fait paraître son Inventaire de l'eau qui permet d'évaluer les nouveaux projets hydroélectriques en tenant compte de la valeur écologique des masses d'eau de surface. La rénovation des centrales hydroélectriques existantes en vue d'améliorer leur efficacité et de les rendre conformes aux normes écologiques (continuité des cours d'eau, flux environnementaux, par exemple) bénéficie de mesures d'incitation financières et de conseils fournis aux propriétaires de petites centrales hydroélectriques.

17. Plusieurs pays (Hongrie, Italie, République tchèque, Roumanie, Suisse, par exemple) ont fait part d'actions portant sur le suivi et la gestion des informations ainsi que sur l'évaluation et la recherche, menées en particulier à l'occasion de la création ou de l'amélioration de réseaux de surveillance. En Italie, par exemple, la plupart des régions ont mis en place un nouveau réseau de surveillance et ont pu ainsi surveiller l'état écologique, chimique et quantitatif des masses d'eau selon des méthodes conformes à la directive-cadre sur l'eau.

18. Plusieurs pays (Autriche, Estonie, Hongrie, Italie, République de Moldova, République tchèque, Suisse) ont pris des mesures pour protéger ou restaurer des écosystèmes liés à l'eau. Il s'agissait notamment de définir le flux environnemental minimum (Italie, République tchèque), ainsi que de restaurer l'habitat d'espèces liées à l'eau. L'Estonie, par exemple, protège les rivières à saumon en instituant des exigences particulières pour ce qui est de la qualité de l'eau, de la surveillance et des altérations hydromorphologiques, comme les barrages. Elle a en outre lancé en faveur des rivières à saumon un programme dans le cadre duquel certaines mesures, comme la mise en place de passes à poissons sur les barrages existants, le réaménagement du lit d'un cours d'eau ou encore la restauration ou la constitution de frayères, donnent lieu à des remboursements.

2. Quelles sont les politiques qui se sont révélées efficaces pour apporter des solutions aux questions de santé liées à la qualité et à la quantité d'eau? Quels sont les principaux obstacles et lacunes?

19. Certains pays (Autriche, Bulgarie, Hongrie, République de Moldova, République tchèque, Roumanie) et des organismes (Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d'action pour l'environnement, CEE) ont fait rapport sur 12 actions visant à apporter des solutions aux questions de santé liées à la qualité et à la quantité d'eau: adoption des objectifs fixés par le Protocole sur l'eau et la santé du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe (OMS-Europe) et de la CEE; investissements dans l'assainissement et le traitement des eaux usées; mise en place d'une gestion et d'une maintenance appropriées des infrastructures liées à l'eau; et délimitation de zones de protection de l'eau.

20. Ainsi, par exemple, avec le soutien de la Suisse et de la CEE, la République de Moldova s'est fixé des objectifs pour l'application du Protocole sur l'eau et la santé, y compris des objectifs précis de réduction de la pollution en améliorant le traitement des eaux usées grâce à la construction de nouvelles usines de traitement, de réseaux d'évacuation et de systèmes de traitement des eaux de pluie, et à la réduction des rejets d'eaux usées non traitées dans les masses d'eau. En novembre 2012, les Ministères de l'environnement et de la santé ont créé un comité directeur pour coordonner les actions et un groupe d'experts a été chargé d'élaborer un plan d'action pour leur mise en œuvre. Un autre groupe d'experts est quant à lui responsable d'un centre d'échanges sur le Protocole sur l'eau et la santé.

21. En Hongrie, une étude a été menée sur l'environnement aquatique et terrestre des plaines inondables du Danube de Gemenc et Béda-Karapanca. Il s'agit d'une des zones de plaines inondables les plus importantes et relativement à l'état naturel de l'UE (25 000 hectares). Le site fait partie du parc naturel Danube-Drava et a le statut de site Ramsar et Natura 2000. La valeur remarquable de ce milieu naturel a été confirmée et les modes actuels d'utilisation des terres et de leurs effets ont été évalués. Le rapport final décrit la connectivité entre le cours d'eau et les plaines inondables, la dynamique de l'écosystème et son importance écologique et formule des propositions pour l'élaboration d'un plan de gestion axé sur l'aménagement des paysages, l'écotourisme et le renforcement de la sensibilisation à l'écologie.

22. La Roumanie a amélioré la qualité de ses ressources en eau en réduisant les rejets de nutriments grâce à des investissements au niveau local dans les zones sensibles à l'azote, à un renforcement des capacités institutionnelles, à une campagne d'information du public et à une stratégie de reproduction.

23. La Suisse traite le problème émergent des micropolluants en élaborant une stratégie de lutte contre les micropolluants et en modernisant ses usines de traitements des eaux usées par une nouvelle étape de traitement, comme l'adsorption sur charbon actif en poudre ou l'ozonisation. La détection de micropolluants dans l'eau de boisson a conduit les autorités fédérales à publier un guide pour l'évaluation de ces substances non réglementées.

L'évaluation des substances récemment identifiées et dont on ne connaît pas la toxicité relève du principe de précaution; et des seuils maximaux ont été fixés pour les substances potentiellement génotoxiques (environ 0,1 microgramme par litre ($\mu\text{g/litre}$)) et pour l'ensemble des autres substances (100 $\mu\text{g/litre}$).

3. Quels sont les priorités à prendre en compte et problèmes à résoudre pour l'adaptation de la gestion de l'eau et des écosystèmes liés à l'eau aux phénomènes météorologiques extrêmes et au changement climatique?

24. Six pays (Allemagne, États-Unis d'Amérique, Géorgie, République de Moldova, République tchèque, Suisse) et deux organismes (CEE, Eco-TIRAS) ont fait rapport sur neuf actions liées à l'adaptation aux phénomènes météorologiques extrêmes et au changement climatique. Il s'agissait essentiellement d'élaborer des stratégies d'adaptation au changement climatique et/ou d'intégrer les ressources en eau à ces stratégies, d'établir des plans de gestion face aux sécheresses et aux inondations ou de réaliser des évaluations de la vulnérabilité et une cartographie des répercussions attendues des changements climatiques.

25. La Suisse, par exemple, a conçu et adopté en 2012 la première partie de sa stratégie d'adaptation au changement climatique qui fixe des objectifs, identifie les problèmes et détermine les domaines d'action, et qui servira de base à l'élaboration d'un plan d'action assorti de mesures concrètes avant la fin de 2013. La stratégie est axée sur la gestion de l'eau, l'agriculture, la foresterie, la gestion des risques naturels, l'énergie, le tourisme, la biodiversité, la santé et l'aménagement du territoire. En outre, plusieurs cantons ont élaboré leurs propres évaluations ou stratégies relatives au changement climatique dont des volets sont consacrés à l'eau. L'échange de données d'expérience entre les villes est encouragé afin de sensibiliser davantage les municipalités à l'adaptation nécessaire au changement climatique et un programme pilote a été lancé début 2013 pour soutenir les projets modèles visant à réduire les risques liés au changement climatique et à renforcer les capacités d'adaptation des cantons, régions et villes. Dans le cadre de la protection contre les risques d'inondation, des représentants du secteur de l'assurance, des organisations de propriétaires de bâtiments, des architectes, des constructeurs, de l'industrie, de la recherche, du secteur bancaire, etc., ont engagé un dialogue sur la question de la répartition des tâches entre les assurances et les pouvoirs publics dans le domaine des dangers naturels. Diverses mesures, comme le renforcement des capacités, la mise en place d'un cadre pour la coordination de l'action des pouvoirs publics et des assureurs, ou des directives d'urbanisation, sont actuellement à l'examen.

26. Les États-Unis ont mené une analyse des effets des changements climatiques mondiaux sur l'hydrologie de la région du bassin de la mer d'Aral. Ils ont étudié leurs conséquences éventuelles sur la fonte du manteau neigeux et des glaciers, sur les précipitations annuelles, sur l'assèchement ou la constitution des aquifères et sur d'autres facteurs importants pour les disponibilités en eau dans la région. L'objectif de cette analyse est de contribuer à l'élaboration d'un accord régional plus solide et adaptable sur l'exploitation des ressources en eau.

27. Avec le soutien de l'Agence tchèque pour le développement, la Géorgie met en œuvre le projet intitulé «Vers une meilleure préparation de la Géorgie face aux phénomènes météorologiques extrêmes». Les capteurs automatiques du niveau d'eau installés en divers endroits du territoire transmettent à l'Agence nationale pour l'environnement des données qui permettent de réaliser des prévisions hydrologiques, d'émettre des alertes rapides et d'élaborer des scénarios sur les variations des quantités d'eau auxquelles s'attendre en Géorgie.

28. L'importance de la coopération transfrontière en matière d'adaptation est de plus en plus largement reconnue. Ainsi, l'Allemagne a financé une vaste étude qui a permis à l'ensemble des acteurs concernés d'avoir une vision commune des impacts du changement climatique sur le bassin du Danube, d'indications sur les incertitudes et d'une première indication des mesures d'adaptation possibles. L'étude a joué un rôle important dans l'élaboration d'une stratégie d'adaptation, la première réelle stratégie d'adaptation transfrontière au monde.

29. Un programme de projets pilotes entrepris dans le cadre de la Convention sur l'eau, qui offre en outre un cadre pour l'échange de données d'expérience en matière d'adaptation au changement climatique dans les bassins transfrontières, a permis à divers pays d'adapter conjointement leur gestion de l'eau au changement climatique. En 2013-2015, les enseignements tirés et les bonnes pratiques seront recensés et le programme sera transformé en un réseau d'échange de données d'expérience.

4. Quels sont les données d'expérience et enseignements tirés de la coopération dans les bassins transfrontières visant à améliorer la qualité de l'eau, à gérer la quantité d'eau et à protéger les écosystèmes?

30. Sept pays (Allemagne, États-Unis, Hongrie, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Serbie) et trois organismes (CEE, Eco-TIRAS, RIOB) ont fait rapport sur 17 actions, qui portaient essentiellement sur les cadres juridiques de la gestion des eaux transfrontières. Plusieurs pays ont négocié, signé ou ratifié des accords transfrontières sur l'eau ou actualisé des accords existants.

31. La signature le 29 novembre 2012 par les Ministres de l'environnement de la République de Moldova et de l'Ukraine du Traité bilatéral de coopération sur la conservation et le développement durable du bassin du Dniestr marque un grand progrès pour le bassin du Dniestr. Ce traité a été approuvé par le Gouvernement de la République de Moldova en janvier 2013 et doit encore l'être par l'Ukraine. Eco-TIRAS encourage la coopération transfrontière dans ce bassin en organisant des conférences, des écoles d'été annuelles et des expéditions sur le Dniestr, et par une biosurveillance et d'autres mesures de sensibilisation.

32. La Hongrie et la Serbie ont rendu compte de leurs efforts de négociation ou de révision d'accords bilatéraux avec les pays voisins. La Serbie négocie des accords avec la Bosnie-Herzégovine, la Hongrie et la Roumanie. Le premier plan commun de gestion du bassin de la Save est en cours d'approbation par les pays riverains.

33. Après la signature, en juin 2010, de l'accord de coopération pour une utilisation durable du Prut et du Danube, la République de Moldova et la Roumanie ont tenu les premières réunions de la Commission hydrotechnique intergouvernementale. Cette dernière a adopté son règlement intérieur, est convenue de créer des sous-commissions permanentes ou spéciales et a adopté une liste des réglementations communes à élaborer.

34. Des actions soutenues par la CEE ont conduit à la signature, par tous les pays riverains, d'un mémorandum d'accord définissant une vision stratégique commune pour la gestion du bassin du Drin, ainsi qu'à l'élaboration d'un projet d'accord bilatéral entre l'Azerbaïdjan et la Géorgie sur le partage des ressources en eau du bassin de la Koura.

35. La CEE s'est engagée à promouvoir la Convention sur l'eau au-delà de la région de la CEE en vue de son ouverture au monde entier; plusieurs ateliers ont été organisés à cet égard à l'intention des pays non membres de la CEE, et des représentants de plus de 40 de ces pays ont participé à des activités relevant de la Convention sur l'eau. De plus, plusieurs bassins situés hors de la région de la CEE ont adhéré au réseau de bassins de la Convention sur l'eau dont les membres travaillent sur les questions de l'eau et de l'adaptation au changement climatique.

36. Enfin, le RIOB a lancé un Pacte pour une meilleure gestion des bassins dans le cadre duquel les organismes chargés de la gestion de bassins et des pays s'engagent à adopter une gestion intégrée des ressources en eau. Ce pacte, signé par un premier groupe de signataires lors de son lancement officiel en mars 2012 à l'occasion du sixième Forum mondial de l'eau tenu à Marseille (France), réunissait en juin 2013 128 pays et organismes, démontrant ainsi un engagement de plus en plus marqué en faveur de la gestion des bassins et d'une gestion intégrée des ressources en eau au niveau des bassins.

C. Gestion durable de l'eau et économie plus respectueuse de l'environnement

1. Quels pourraient être les outils pratiques et les combinaisons de mesures (gestion intégrée des ressources en eau, politique des prix, normes, associations d'usagers de l'eau, etc.) les plus performants pour promouvoir une consommation plus efficace de l'eau par différents usagers, en particulier les agriculteurs, les ménages et les industriels?

37. L'Italie et Eco-TIRAS ont rendu compte d'actions liées aux outils pratiques et aux combinaisons de mesures. Pour promouvoir une utilisation plus efficace de l'eau par l'agriculture dans le bassin hydrographique du Po, l'Italie met au point des plans de bilan hydrique du territoire ou d'économie des ressources en eau pour mieux répartir l'eau conformément à la directive-cadre sur l'eau et de la gérer en période de sécheresse. En se fondant sur les travaux d'un groupe technique, l'Autorité chargée de la gestion du Pô a élaboré des directives pour l'élaboration de ces plans afin d'aider les comités locaux de l'irrigation et de garantir une approche uniforme du problème à l'échelle du bassin. Les directives fixent un ensemble d'objectifs communs, comme la préservation des ressources en eau, la réduction des effets de la sécheresse sur l'agriculture traditionnelle et l'action en faveur de la mise en place d'une «agriculture de troisième génération» qui repose sur l'intégration de la production agricole et de la fourniture de services écosystémiques.

2. Comment encourager des investissements qui tiennent compte des effets sur la quantité et la qualité de l'eau, sur l'efficacité des ressources énergétiques et autres ainsi que sur les populations vulnérables?

38. Dans le cadre des Actions pour l'eau d'Astana, les pays et organisations ne se sont pas engagés en faveur d'actions visant à encourager les investissements qui tiennent compte des effets sur la quantité et la qualité de l'eau, sur l'efficacité des ressources énergétiques et autres ainsi que sur les populations vulnérables.

II. Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

39. Parmi les difficultés qu'ils ont rencontrées, les pays et les organisations (Géorgie, Hongrie, Italie, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Serbie, CEE) ont cité le manque de ressources humaines, notamment les sous-effectifs, les mouvements fréquents de personnel et des compétences insuffisantes, qui montre l'importance d'une formation périodique (Italie).

40. Plusieurs pays se sont heurtés au manque de données fiables et à des difficultés en matière d'échange de données avec les pays voisins. La Croatie et la Serbie ont souligné un manque de données et d'informations chiffrées faciles d'accès ainsi que des lacunes dans les données. Les difficultés rapportées ont également concerné les différences de normes nationales (Allemagne, Géorgie) et de méthodes d'obtention des données (Italie) ainsi

l'échange de données et d'informations entre les pays (États-Unis au sujet du projet pour la mer d'Aral). L'Italie a souligné l'importance d'un système d'information uniformisé.

41. Plusieurs pays et organisations (Autriche, Hongrie, Italie, Roumanie, Serbie, CEE) ont mentionné des difficultés de mise en œuvre des actions en raison de ressources financières limitées. La Roumanie et la Serbie ont également évoqué des contraintes liées au contexte économique et financier mondial.

42. Pour les actions de type «projet», les pays ont fait état de difficultés liées aux procédures de préparation et d'approbation, qu'il s'agisse de la lenteur des procédures d'approbation (Bulgarie) ou du manque de données disponibles pour l'élaboration du projet (Serbie). La Hongrie a insisté sur l'importance d'obtenir des résultats durables ce qui supposait un large consensus politique et social, une stratégie à long terme, des ressources et une démarche par étapes. L'Estonie a indiqué que pour les activités générales, comme l'amélioration de l'état des masses d'eau, il pouvait s'écouler un temps considérable entre l'étape de la planification et l'obtention de résultats, d'où l'importance d'une planification appropriée.

43. De nombreux pays et organisations (Croatie, Géorgie, Hongrie, Italie, Roumanie, Serbie, Suisse, CEE) ont insisté sur le fait que les institutions œuvrant dans les domaines de l'eau, de l'environnement, de la santé et de l'agriculture, les autorités locales et nationales et les différentes parties prenantes (agriculteurs, consommateurs d'eau, organisations non gouvernementales) devaient coopérer et se coordonner. Certains répondants ont constaté qu'il existait de plus en plus de synergies entre les activités nationales et les activités transfrontières ou régionales, preuve de la nécessité d'une meilleure coordination entre les pays, les donateurs et les organismes d'exécution (Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d'action pour l'environnement).

44. Le développement de la communication à tous les niveaux a posé problème à plusieurs pays et organisations. La Serbie et la Roumanie ont souligné qu'il était important de faire participer la population par un processus de consultation plus large et par une mise à disposition des informations. Pour la République de Moldova, il était important que les organisations non gouvernementales participent à la mise en œuvre des activités visant à résoudre des problèmes liés à l'eau et à la santé.

45. Plusieurs répondants ont évoqué des problèmes de gouvernance. Pour la République tchèque, économiser l'eau passait par une gestion plus rationnelle et efficace. Dans certains pays, la faible priorité politique accordée aux questions liées à l'eau était considérée comme problématique et il fallait sensibiliser davantage les décideurs (Eco-TIRAS, CEE). Les différences et les arbitrages entre les politiques sectorielles (Autriche) ont également été soulignés.

46. Parmi les difficultés particulières ont été citées, entre autres, les questions émergentes comme tenir compte du changement climatique dans l'élaboration des plans de gestion des ressources en eau (Italie) ou le problème de la pollution diffuse (République tchèque).

47. Divers problèmes, qui limitent l'efficacité de la coopération transfrontière, ont également été évoqués, comme les différences et les disparités économiques (Roumanie). La Serbie a indiqué qu'il était difficile de trouver une position commune à tous les pays parties prenantes sur toutes les étapes nécessaires à l'élaboration d'un plan de gestion d'un bassin fluvial transfrontière, de même que de mettre en place un processus complet de consultation et d'information du public dans un contexte transfrontière.

III. De l'utilité des Actions pour l'eau d'Astana

48. De nombreux pays et organisations (Autriche, Bulgarie, Croatie, Estonie, Géorgie, Hongrie, Italie, Roumanie, Serbie, Eco-TIRAS, RIOB) ont reconnu l'utilité des Actions pour l'eau d'Astana pour renforcer le soutien politique en faveur de la gestion durable de l'eau. Nombre de pays ont insisté sur le fait que cette initiative était une action symbolique importante qui avait donné un nouvel élan et que la mise en œuvre d'actions dans le domaine de la gestion de l'eau et de la coopération concernant les eaux transfrontières était devenue un «devoir moral».

49. Certains pays ont souligné le rôle joué par les Actions pour l'eau d'Astana dans la promotion d'échanges ciblés de données d'expérience entre les pays (Italie, Roumanie, Suisse) que ce soit en matière de gestion de l'eau au niveau national ou de coopération transfrontière ou de bassin à bassin. La Serbie et la Roumanie ont souligné que les Actions étaient utiles pour renforcer l'appui politique à la gestion de l'eau parce qu'elles permettaient de réunir divers ministères et autres organismes publics en vue de réaliser des actions conjointes. Pour l'Estonie, les Actions pour l'eau d'Astana ont porté sur un des principaux engagements pris en faveur du secteur de l'eau – améliorer l'état des masses d'eau – à un haut niveau politique, aidant ainsi les pays à remplir les engagements qu'ils avaient pris précédemment, y compris celui de veiller à en assurer le financement. Pour la Géorgie, les Actions ont été un moyen clef de promouvoir le concept de gestion intégrée des ressources en eau et de renforcer la coopération transfrontière dans ce domaine. Pour la Hongrie, les Actions pour l'eau d'Astana étaient devenues un argument au niveau national pour accélérer les processus d'approbation nécessaires. Eco-TIRAS a indiqué que si les Actions pour l'eau d'Astana avaient eu un caractère plus contraignant juridiquement, les pays se seraient acquittés plus énergiquement de leurs engagements et auraient fait preuve d'un soutien politique plus important.

50. De nombreux pays et organisations (Autriche, Bulgarie, Croatie, Estonie, Géorgie, Italie, République de Moldova, Roumanie, Serbie, Suisse, Eco-TIRAS) ont reconnu que les Actions pour l'eau d'Astana avaient contribué à ce que les pays satisfassent à leurs obligations internationales. Pour la Croatie, elles avaient servi à souligner combien il était important de mettre en œuvre les directives de l'Union européenne si l'on voulait améliorer l'état des masses d'eau et des écosystèmes liés à l'eau. Pour la Géorgie, les Actions ont contribué à harmoniser les législations nationales sur l'eau avec la directive-cadre sur l'eau de l'UE. Pour la Serbie et la Roumanie, les Actions avaient facilité la mise en œuvre non seulement de la directive-cadre, mais aussi d'autres directives liées à l'eau (comme la directive inondation, la directive sur les nitrates⁵ et la directive sur les eaux souterraines⁶).

51. Certains pays ont indiqué que la mise en œuvre des Actions pour l'eau d'Astana avait contribué à leur faire respecter leurs obligations au titre de la Convention sur l'eau de la CEE et du Protocole sur l'eau et la santé de l'OMS-Europe/CEE, ainsi que celles relevant d'accords sur les eaux transfrontières (comme la Convention sur la coopération pour la protection et l'utilisation durable du Danube ou les traités bilatéraux de coopération sur les eaux transfrontières) et les accords régionaux relatifs aux mers (comme la Convention relative à la protection de la mer Noire contre la pollution).

52. Pour l'Allemagne et la Suisse, les Actions pour l'eau d'Astana n'étaient pas vraiment nécessaires pour renforcer le soutien politique en faveur d'une gestion durable de l'eau, mais ont toutefois été utiles en tant que symbole. La République tchèque a suivi

⁵ Directive 91/676/CEE du Conseil, du 12 décembre 1991, concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles.

⁶ Directive 2006/118/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 sur la protection des eaux souterraines contre la pollution et la détérioration.

le même raisonnement: les questions liées à l'eau jouissaient déjà d'un soutien politique considérable dans le pays et comme celui-ci participait à plusieurs processus liés à l'eau, ce soutien politique n'avait pas besoin d'être renforcé par les Actions. Par ailleurs, l'Allemagne et la République tchèque n'étaient pas totalement d'accord avec l'idée selon laquelle les Actions pour l'eau d'Astana avaient contribué à leur faire respecter leurs obligations internationales respectives.

IV. Évolution future des Actions pour l'eau d'Astana

53. De nombreux pays et organisations (Bulgarie, Estonie, États-Unis, Géorgie, Hongrie, Roumanie, Serbie, Suisse, CEE, Eco-TIRAS) ont manifesté le souhait de continuer à présenter et à suivre de nouvelles actions dans le cadre des Actions pour l'eau d'Astana, puisque cela montrait l'importance croissante accordée à une gestion durable de l'eau et à la coopération en matière d'eaux transfrontières. Certains pays (Roumanie, Estonie) ont même indiqué des domaines dans lesquels des actions pourraient être mises en œuvre.

54. La Hongrie a présenté plusieurs propositions visant à améliorer les Actions pour l'eau d'Astana de façon que l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques puisse se faire par l'intermédiaire d'un site Web ou sous d'autres formes, et a souhaité que cette initiative soit mieux connue. Elle a également insisté sur l'importance d'éviter les doublons avec d'autres actions similaires donnant lieu à rapport.

55. L'Autriche a indiqué qu'elle serait également disposée à contribuer à toute évaluation future des Actions pour l'eau d'Astana, pour autant que le volume des informations à fournir soit comparable à celui de l'exercice d'évaluation en cours. L'Italie a dit qu'elle était prête à suivre les progrès de la mise en œuvre des actions actuelles mais que tout nouvel engagement de sa part devra être évalué au moment voulu. Le Gouvernement croate n'était pas en mesure de présenter ni de suivre de nouvelles actions faute de ressources humaines et financières suffisantes, en particulier compte tenu de l'augmentation prévue de sa charge de travail dans le cadre de son adhésion à l'UE. L'Allemagne ne souhaitait pas continuer à présenter et à suivre des actions dans le cadre des Actions pour l'eau d'Astana; elle participerait néanmoins au suivi si d'autres pays le désiraient. La République tchèque ne souhaitait pas non plus continuer à présenter et à suivre des actions dans le cadre des Actions pour l'eau d'Astana parce qu'elle participait déjà à de nombreux processus liés à l'eau, ce qui lui semblait suffisant.

56. La Suisse a souligné le rôle et la valeur des Actions pour l'eau d'Astana en tant qu'espace d'information et d'action commun au processus «Un environnement pour l'Europe» et à la Convention sur l'eau. À cet égard, il a été noté que les progrès réalisés dans le cadre des Actions seraient également examinés à la huitième réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau (Genève, 25 et 26 septembre 2013) relevant de la Convention sur l'eau.

V. Questions à examiner par le Comité des politiques de l'environnement

57. Le Comité des politiques de l'environnement est invité à examiner les questions ci-après:

a) Quelle est la valeur ajoutée des Actions pour l'eau d'Astana? Cet instrument a-t-il contribué à la gestion durable de l'eau et à la coopération transfrontière dans le domaine de l'eau?

- b) Quels enseignements positifs et négatifs peut-on tirer des Actions pour l'eau d'Astana?
- c) Quelles sont les principales difficultés de la mise en œuvre des Actions pour l'eau d'Astana? Comment peut-on les résoudre?
- d) Comment faire pour accroître les effets des Actions pour l'eau d'Astana et développer l'échange de données d'expérience entre les parties prenantes? Les Actions sont-elles assez connues?
- e) Comment faire état des progrès réalisés et des résultats obtenus dans le cadre des Actions pour l'eau d'Astana à la prochaine conférence «Un environnement pour l'Europe»? Faut-il élargir le cadre des Actions? Dans l'affirmative, par quels moyens?

Annexe I

Aperçu des engagements pris dans le cadre des Actions pour l'eau d'Astana

1. **Autriche:**

a) Mettre en place un programme ambitieux de traitement des eaux usées urbaines et de fourniture d'eau de boisson à l'échelle du pays;

b) Mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau: améliorer les écosystèmes en restaurant la continuité des cours d'eau et la connectivité des habitats;

c) Développer la production d'énergies renouvelables: programme de modernisation des petites centrales hydroélectriques.

2. **Azerbaïdjan:**

Élaborer une stratégie nationale pour l'eau.

3. **Bosnie-Herzégovine:**

Adopter un plan de gestion et un programme de mesures pour le bassin de la Save.

4. **Bulgarie:**

Investir dans des infrastructures d'assainissement et de traitement de l'eau respectueuses de l'environnement, leur exploitation et leur maintenance.

5. **Croatie:**

a) Mettre au point un plan de gestion des bassins fluviaux;

b) Élaborer un projet de mise en œuvre des directives relatives à la distribution de l'eau;

c) Introduire le principe de «recouvrement des coûts des services relatifs à l'eau».

6. **République tchèque:**

a) Promouvoir le concept de gestion intégrée des ressources en eau;

b) Protéger l'eau d'un point de vue qualitatif et quantitatif;

c) Assurer un suivi et une évaluation qualitatifs et quantitatifs de l'eau;

d) Garantir au cours d'eau un débit minimal pour le respect de l'environnement;

e) Appliquer les principes de l'utilisateur-payeur et du pollueur-payeur;

f) Offrir un accès à l'eau potable et à des installations d'assainissement à des prix économiquement viables;

g) Mettre en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique et de gestion intégrée des ressources en eau;

h) Œuvrer en faveur de la coopération transfrontière et de la gestion intégrée des ressources en eau.

7. **Estonie:**

Améliorer l'état hydromorphologique et écologique des eaux de surface.

8. Finlande:

- a) Promouvoir une utilisation efficace de l'eau dans la production et la consommation;
- b) Promouvoir les dialogues sur les politiques nationales en matière de gestion intégrée des ressources en eau, d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Soutenir le projet pilote sur l'adaptation au changement climatique dans les bassins transfrontières des pays de la sous-région;
- c) Promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau, en particulier l'adaptation au changement climatique et l'évaluation de la vulnérabilité.

9. Géorgie:

- a) Élaborer des méthodes de gestion des inondations et des crues éclair résilientes aux changements climatiques afin de protéger les populations vulnérables du pays;
- b) Mieux préparer le pays à réagir face à des phénomènes météorologiques extrêmes;
- c) Organiser des dialogues sur les politiques nationales en matière de gestion intégrée des ressources en eau.

10. Allemagne:

- a) Créer un centre de formation et de compétences à Karlovac;
- b) Élaborer une stratégie d'adaptation au changement climatique pour le bassin du Danube;
- c) Instaurer un dialogue régional sur la gestion transfrontière des ressources en eau en Europe du Sud-Est.

11. Hongrie:

- a) Mettre en place un programme national de remise en état des sites pollués;
- b) Mettre en place un programme national de protection des sources d'eau de boisson;
- c) Adopter des mesures non structurelles et plus durables de gestion des risques d'inondation;
- d) Élaborer un plan de gestion et d'utilisation à l'appui des études écologiques initiales menées le long du Danube dans la région de Gemenc et de Béda-Karapanca (2006-2011);
- e) Actualiser les accords bilatéraux sur les eaux transfrontières;
- f) Surveiller les habitats des zones humides et leurs populations.

12. Italie:

- a) Moderniser les réseaux nationaux de surveillance des eaux;
- b) Déterminer et surveiller le débit écologique dans le district hydrographique du Pô et le bassin de l'Arno;
- c) Mieux utiliser les ressources en eau du district hydrographique du Pô dans l'agriculture.

13. Monténégro:

Bassin du Drin/concertation sur Drin: organiser une réunion de consultation nationale sur la gestion du bassin du Drin.

14. Portugal:

a) Mettre en œuvre le projet relatif à la qualité de l'environnement des réserves naturelles des cours d'eau internationaux;

b) Élaborer un document sur une gestion intégrée commune des ressources en eau par le Portugal et l'Espagne;

c) Mettre en place un système d'alerte et de gestion en matière de sécheresse.

15. République de Moldova:

a) Renforcer le rôle joué par les paysages dans la formation du régime de l'eau: protéger les écosystèmes des zones humides des bassins inférieurs du Dniestr et du Prut en créant un parc national du bassin inférieur du Dniestr et une réserve de biosphère dans le bassin inférieur du Prut, ainsi qu'en lançant avec l'Ukraine la création d'une zone protégée transfrontière dans le bassin inférieur du Dniestr;

b) Élaborer un plan de gestion intégrée des ressources en eau pour les bassins fluviaux;

c) Veiller au respect d'objectifs stricts de réduction de la pollution générée par des sources industrielles municipales et délivrer des permis;

d) Améliorer les plans d'action en cas d'urgence due à des accidents industriels;

e) Organiser des dialogues sur les politiques nationales concernant l'eau;

f) Mettre en œuvre le Protocole sur l'eau et la santé;

g) Poursuivre la mise en œuvre de projets pilotes sur l'adaptation au changement climatique dans les bassins transfrontières et utiliser les possibilités offertes par la Convention sur l'eau pour l'échange de données d'expérience;

h) Ratifier le nouveau traité bilatéral de coopération avec l'Ukraine pour la protection et le développement durable du bassin du Dniestr.

16. Roumanie:

a) Améliorer la qualité des ressources en eau en réduisant l'accumulation des nutriments dans les masses d'eau;

b) Appliquer les dispositions de l'accord bilatéral sur les eaux transfrontières.

17. Serbie:

a) Négocier des accords de gestion des eaux transfrontières avec les pays voisins;

b) Élaborer et mettre en œuvre le plan national de gestion du bassin du Danube;

c) Élaborer et mettre en œuvre le plan national de gestion du bassin de la Save.

18. Suisse:

a) Promouvoir le concept de gestion intégrée des ressources en eau;

b) Réduire les micropolluants issus de sources ponctuelles comme diffuses afin d'améliorer la qualité de l'eau;

c) Adopter une planification stratégique par canton afin de remédier aux altérations hydromorphologiques;

d) Adopter une stratégie d'adaptation au changement climatique;

e) Adopter une prévention intégrée des inondations.

19. **États-Unis d'Amérique:**

a) Fournir une aide à l'analyse des conséquences économiques d'une utilisation optimisée des ressources en eau et en énergie dans les bassins du Syr-Daria et de l'Amou-Daria;

b) Fournir une aide à l'analyse des effets du changement climatique sur l'hydrologie de la région du bassin de la mer d'Aral.

20. **Ukraine:**

a) Mettre en œuvre le Protocole sur l'eau et la santé;

b) Élaborer un programme de formation destiné aux professionnels de l'eau.

21. **Ouzbékistan:**

a) Faire du réservoir de Kuyumazar un nouveau site Ramsar;

b) Faire du réservoir de Tudakul un nouveau site Ramsar.

22. **Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d'action pour l'environnement:**

a) Renforcer les dimensions économiques et financières de la gestion de l'eau, y compris l'adaptation au changement climatique;

b) Renforcer les institutions chargées de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement;

c) Évaluer les politiques et les institutions liées à l'eau en Europe orientale, au Caucase et en Asie centrale.

23. **Eco-TIRAS:**

a) Élaborer des plans de gestion intégrée des ressources en eau pour le bassin du Dniestr assortis d'un programme d'action;

b) Promouvoir une biosurveillance régulière des ressources en eau, fondée sur l'observation d'organismes invertébrés/algues macroscopiques, pour réaliser une évaluation rapide et économique de la qualité des masses d'eau;

c) Appliquer le principe du débit écologique aux cours d'eau, pour répondre aux besoins des écosystèmes et en matière de santé humaine. Développer le recours au paiement des services écosystémiques;

d) Mettre en œuvre la coopération transfrontière pour le Dniestr.

24. **RIOB:**

a) Élaborer le *Manuel sur la gestion intégrée des ressources en eau dans les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères transfrontaliers*⁷;

⁷ Publication en ligne réalisée avec le Partenariat mondial de l'eau (mars 2012). Document disponible aux adresses suivantes: <http://www.inbo-news.org/> et <http://www.gwp.org/>.

b) Établir un pacte pour une meilleure gestion des bassins prévoyant des engagements de la part des organismes compétents.

25. **CEE:**

a) Promouvoir la coopération entre les secteurs de la santé, de l'environnement, de l'agriculture, des forêts, de l'énergie, de l'industrie et du logement;

b) Développer la coopération concernant les eaux transfrontières dans les bassins du Dniestr, du Drin et de la Koura et en Asie centrale;

c) Promouvoir la coopération transfrontière pour l'adaptation au changement climatique;

d) Promouvoir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à l'eau par une réforme du secteur de l'eau et la mise en place d'objectifs concrets assortis de calendriers;

e) Promouvoir le rôle de la Convention sur l'eau au-delà de la région de la CEE, au niveau mondial.

Annexe II

Modèle pour la communication d'informations sur la mise en œuvre des engagements pris au titre des Actions pour l'eau d'Astana

1. Le présent modèle est destiné à harmoniser les réponses des pays et organisations participants concernant les progrès réalisés dans la mise en œuvre des actions auxquelles ils se sont engagés dans le cadre des Actions pour l'eau d'Astana.
2. Une fois rempli, il doit être envoyé au secrétariat de la CEE (efe@unece.org) dans les meilleurs délais et au plus tard le vendredi 31 mai 2013.
3. *Pour chacune des actions auxquelles vous vous êtes engagé (voir annexe) dans le cadre des Actions pour l'eau d'Astana, veuillez fournir les informations suivantes:*

1. Pays/organisation:

Indiquez votre nom, celui de votre organisation et votre pays.

...

2. Intitulé de l'action à laquelle vous vous êtes engagé en 2011

Indiquez l'intitulé de l'action pour laquelle vous communiquez des informations. Pour les pays qui se sont engagés à mener plus d'une action, veuillez noter qu'il vous faudra remplir un modèle distinct pour chaque action.

...

3. Aperçu des progrès réalisés

a) *L'action:*

a été réalisée / est en cours de réalisation / n'a pas été réalisée

Veuillez développer (250 mots maximum):

- b) *À quelles difficultés vous êtes-vous heurté dans la réalisation de l'action?
Quels enseignements peut-on en tirer?*

Veillez développer (250 mots maximum):

- c) *Quelles sont les prochaines mesures prévues, le cas échéant, en relation avec
la réalisation/le suivi de l'action?*

Veillez développer (250 mots maximum):

4. Utilité des Actions pour l'eau d'Astana

Indiquez dans quelle mesure vous adhérez ou non aux affirmations ci-après et expliquez pourquoi, selon qu'il conviendra.

- a) *Les Actions pour l'eau d'Astana ont été utiles pour renforcer le soutien politique en faveur de la gestion durable de l'eau:*

totalement d'accord / assez d'accord /
 pas vraiment d'accord / pas du tout d'accord

Veillez développer (250 mots maximum):

- b) *Les Actions pour l'eau d'Astana ont aidé mon pays à satisfaire à ses obligations internationales:*

totalement d'accord / assez d'accord /
 pas vraiment d'accord / pas du tout d'accord

Si vous êtes d'accord avec cette affirmation, veuillez préciser (directives de l'UE, accords relatifs à l'environnement de la CEE ou autres accords, objectifs du Millénaire pour le développement, engagements pris dans le cadre du processus «Un environnement pour l'Europe», par exemple) (250 mots maximum):

- c) *Votre pays serait-il disposé à continuer de présenter et de suivre de nouvelles actions dans le cadre des Actions pour l'eau d'Astana à l'avenir?*

Oui / Non

Veillez développer (250 mots maximum):